

## DISCIPLINE POSITIVE POUR LES ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

- La discipline vise à favoriser l'apprentissage de la maîtrise de soi et à éliminer les comportements inacceptables. Le comportement attendu doit être enseigné directement et systématiquement.
- Il faut faire tous les efforts raisonnables possibles pour permettre à tous les élèves de poursuivre leur apprentissage.
- Les membres du personnel scolaire ont le pouvoir et la responsabilité de prendre les mesures appropriées, dans le cadre de leurs fonctions, chaque fois qu'un comportement inacceptable se produit. L'intervention doit viser à aider les élèves qui ont été victimes de mauvais comportements et ceux qui ont besoin d'apprendre à régler un comportement inacceptable.
- Les plans d'intervention mis en œuvre quand des élèves éprouvent des difficultés sont établis en équipe et font appel à la participation des parents et, si possible, de l'élève.
- Chaque situation doit être abordée en fonction des forces et des besoins de la personne dans la mesure où cela ne nuit pas à l'apprentissage des autres élèves de la classe. Il faut souligner que, même si les règlements établis dans le Plan de l'école visant à créer un milieu propice à l'apprentissage et au travail sont les mêmes pour tous, les stratégies visant à aider les élèves à les comprendre et à les respecter varient d'un élève à l'autre.
- L'accent est mis sur les activités qui permettent à l'élève de prendre conscience des conséquences de son comportement déplacé et de compenser son inconduite (c.-à-d. rétablir la situation). Il faut souligner les améliorations du comportement.
- Les conséquences d'un mauvais comportement tiennent compte du stade de développement de l'élève, sont logiques aux yeux de l'élève autant que possible, sont imposées au bon moment, reflètent la gravité de l'infraction et, en cas d'inconduite répétée ou chronique, tiennent compte des interventions précédentes.
- Pour avoir le droit de revenir à l'école ou d'utiliser à nouveau les services de transport scolaire après une suspension, l'élève doit démontrer qu'il a corrigé son comportement. Diverses méthodes peuvent servir à s'assurer de ce changement, comme une entente verbale ou écrite, ou l'exécution d'une ou de plusieurs tâches. Dans certains cas, l'élève peut revenir quand un plan de mesures correctrices est mis en œuvre.